

Image not found or type unknown



Renouvellement titre de séjour

Par **anouar47**, le **11/02/2016** à **12:37**

Bonjour, rn merci d'avance à vos précieux conseils à tous les membres pour résoudre mon problème, ou bien s'il y a des personnes dans la même situation que la mienne je suis victime de violence conjugale ; j'ai subi différents genres de violence par ma femme qui a , l'auteur de ces violences conjugales mais elle a seulement une peine allant d'un rappel à la loi pour la violence devant le délégué de procureur ; est-ce que ce procès de procureur suffit pour la préfecture comme preuve de violence conjugale : comment la préfecture traite-t-elle ces dossiers pour renouveler le titre de séjour sachant que j'ai un récépissé jusqu'au 20 avril .
rn merci de vos conseils .